

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 septembre 2012

DCM N° 12-09-27

**Objet : Acquisition en vue de l'intégration dans le domaine public communal d'une partie du trottoir rue Saint-Pierre appartenant à la Copropriété de la Résidence ROBINSON.**

**Rapporteur : Mme DE OLIVEIRA, Conseiller Délégué**

Une partie de la copropriété de la Résidence ROBINSON sise au Sablon 31- 33 rue Saint-Pierre est utilisée actuellement comme trottoir, côté rue Saint Pierre. Le stationnement à cheval de voitures sur le trottoir contraint les poussettes et fauteuils d'handicapés à emprunter la partie privative de la copropriété.

L'acquisition d'une emprise de 113 m<sup>2</sup> vise à permettre l'aménagement d'un trottoir accessible à tous et de conserver le stationnement le long de la rue Saint Pierre.

Il est donc proposé de régulariser cette situation et d'acquérir la surface précitée sur la base de 130 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit un montant de 14 690 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation du Service France Domaine ;

VU l'accord de la copropriété de la Résidence ROBINSON sur le prix proposé ;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

1 – **D’ACQUERIR** de la copropriété de la Résidence ROBINSON représentée par le Cabinet HERBETH – 29, avenue de Nancy – 57000 METZ, une emprise foncière de 113 m<sup>2</sup> cadastrée sous :

Ban de Metz :  
Section SO – n° 267–0 a 63 ca  
Section SO – n° 269–0 a 50 ca

2 – **DE REALISER** cette acquisition moyennant le prix de 14 690 €, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

3 - **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d’acte, droits et honoraires de notaire, ainsi que les frais d’arpentage ;

4 – **DE REQUERIR** l’exonération des droits de timbre et d’enregistrement conformément à l’article 1042 du Code Général des Impôts ;

5 - **D’AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l’opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l’origine de la DCM : Pôle URBANISME – Cellule Action Foncière

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45

Absents : 10

Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTEE A L’UNANIMITE**